Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent cinquante-troisième session
Point 6.1 de l'ordre du jour

EB153(3)
31 mai 2023

Travaux futurs visant à réformer le Conseil exécutif et le Comité du programme, du budget et de l'administration

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport relatif aux questions soulevées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS ;[1] prenant acte de la décision EB152(15) (2023), en particulier de la demande adressée au Directeur général aux paragraphes 1) a) à 1) i) ; et attendant avec intérêt de recevoir les rapports pertinents à la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité du budget, du programme et de l'administration à sa trente-neuvième réunion,

A décidé :

1) d'accueillir favorablement les propositions tendant à fixer un seuil financier pour un examen plus approfondi des nouvelles initiatives et des nouveaux programmes et celles relatives à la réforme du Conseil exécutif et du Comité du budget, du programme et de l'administration ;

2) de prendre note de la nécessité d'organiser des consultations informelles avec les États Membres pour finaliser les propositions énoncées au paragraphe 1) ci-dessus et celles figurant au paragraphe 2) a) de la décision EB152(15) concernant un projet de décision fixant un délai acceptable pour la publication des rapports dans toutes les langues officielles avant les réunions des organes directeurs ;

3) de prier les anciens cofacilitateurs du Groupe de travail, selon qu'il conviendra, de poursuivre les consultations informelles avec les États Membres visées aux paragraphes 1) et 2) de la présente décision et de présenter un rapport au Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité du budget, du programme et de l'administration à sa trente-neuvième réunion.

Première séance, 31 mai 2023
EB153/SR/1

= = =

[1] Document EB153/4.